



INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE :11/08/2020
	REFERENCE : RFP 2020-11

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre de Recrutement d'un bureau d'études national ou International pour L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS LA POLITIQUE CLIMATIQUE

Les soumissions technique et financières peuvent être déposées sous pli fermé jusqu'au 11 septembre 2020 à 15h00 heure de Tunis à l'adresse suivante :

***Programme des Nations Unies pour le développement
A l'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Tunisie,
Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis,
Tunisie***

Votre soumission doit être rédigée en **Français**, et assortie d'une durée de validité minimum de **120 jours**.

Afin de faciliter la participation des soumissionnaires intéressés, nous vous annonçons l'acceptation de votre soumission par email à l'adresse : procurement.tn@undp.org.

Si vous choisissez cette modalité de soumission, prière de veiller au respect de ces mesures pour acceptation de votre offre :

- Votre soumission devra être signée, en format .pdf ;
- Votre email de soumission devra avoir pour objet la référence ainsi que le titre du RFP ;
- Les soumissions par courrier électronique ne peuvent dépasser **10 MB**, doivent être exemptes de virus et se limiter à **2** envois par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées ;
- Votre proposition technique doit être séparée de votre proposition financière (votre email doit comprendre deux pièces jointes distinctes) ;
- L'offre financière devra alors être protégée par un mot de passe que nous vous demanderons après évaluation technique des soumissions reçues et ce dans la mesure où votre proposition est identifiée comme techniquement qualifiée.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques

préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,
Unité Achat
PNUD TUNISIE

Description des exigences

Contexte	Projets : Appui à la mise en œuvre de la NDC / Lutter contre les vulnérabilités et les risques liés au changement climatique dans les zones côtières vulnérables de la Tunisie/GEF Small Grants Programme
Partenaire de réalisation du PNUD	Ministère de l'Environnement / APAL
Brève description des services requis ¹	<p>La présente mission vise l'élaboration d'un plan d'action national pour l'intégration du genre dans la politique climatique en Tunisie. A cet effet, Quatre (4) principaux objectifs spécifiques sont visés par la présente mission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Elaboration d'un diagnostic détaillé concernant l'état des lieux en matière d'intégration du genre dans la planification, politiques et stratégies en lien avec le changement climatique notamment les priorités prévues dans la CDN. Quelques organisations non gouvernementales (ONG) Tunisiennes (10 ONG) parmi celles bénéficiant d'un appui technique et financier du projet Résilience Côtière et du SGP feront l'objet à leur tour du diagnostic détaillée relatif à l'intégration de la dimension genre dans leurs activités d'adaptation au CC ; 2- Conduire une analyse se basant sur le diagnostic précédent et sur un benchmark de bonnes pratiques dans le monde (e.g pays de la région méditerranéenne, Amérique latine) en vue d'établir des orientations stratégiques pour une meilleure intégration du genre dans la politique climatique de la Tunisie et pour une meilleure prise en compte de la dimension genre par les ONGs partenaires ; 3- Elaboration d'un plan d'action pour l'intégration du genre dans la politique climatique en Tunisie, en se focalisant sur la mise à jour de la NDC, et ce en parfaite harmonie avec le Plan d'Action de Lima concernant le genre et les changements climatiques, tels qu'adopté lors des dernières conférences des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; Ce plan d'action spécifiera aussi l'intervention des

¹Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

	<p>ONG pour appuyer l'intégration du genre dans la politique climatique du pays au niveau du volet adaptation;</p> <p>4- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités en matière d'intégration du genre dans les politiques climatiques. Ce programme sera au profit des parties prenantes y compris les parlementaires et les organisations de la société civile ces derniers bénéficieront de l'élaboration d'un guide spécifique. Ce programme accompagnera dans la mesure du possible le processus de la mise à jour de la NDC.</p>
<p>Liste et description des prestations attendues</p>	<p>Les livrables attendus sont les suivants :</p> <p>Livrable 1 : Une note méthodologique globale dans laquelle l'approche de travail à suivre pour la mise en œuvre de la mission ainsi qu'un planning détaillé de réalisation sont présentés ;</p> <p>Phase 1 : Livrable 1.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur le benchmark en matière d'intégration du genre dans les politiques climatiques - Rapport de la revue documentaire sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques y inclus la NDC Rapport de diagnostic-évaluation de l'intégration du genre dans les politiques climatiques en suivant les orientations et les lignes directrices dans le plan d'action de Lima - Rapport de diagnostic détaillé relatif à l'intégration du genre aux niveau des activités des 10 ONGs en matière d'adaptation aux changement climatique <p>Phase 2 : Livrable 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - PAG-Tunisie avec un programme de travail - Document de synthèse politique sur le genre et le CC - Soumissions élaborées de la Tunisie en lien avec le genre et CC ; - Supports pédagogiques sur les négociations genre et CC - Une synthèse du PAG (en langues française, anglaise et arabe) <p>Phase 3 : Livrable 3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan de renforcement des capacités pour les 10 ONGs incluant les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de chaque thème de formation - Supports pédagogiques pour la formation - Rapport de la formation mise en œuvre (incluant les supports pédagogiques développés) <p>Phase 3 : Livrable 3.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de renforcement des capacités incluant les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de chaque thème de formation - Supports pédagogiques pour chaque thème de formation - Rapport des formations mise en œuvre (incluant les supports pédagogiques développés)

	<p>Phase 3 : Livrable 3.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide au profit des ONGs sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières - Une note de synthèse sur le guide élaboré <p>Phase 3 : Livrable 3.4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole. - Une note de synthèse sur le guide élaboré
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	Chefs des projets : Appui à la mise en œuvre de la NDC / Lutter contre les vulnérabilités et les risques liés au changement climatique dans les zones côtières vulnérables de la Tunisie/GEF Small Grants Programme
Fréquence des rapports	Voir section conditions de paiement
Exigences en matière de rapport d'avancement	Voir Section Rapports et livrables
Lieu des prestations	<ul style="list-style-type: none"> - Tunis - Au siège du PNUD
Durée prévue des prestations	8 mois
Date de commencement prévue	Dès cosignature du contrat par le PNUD et l'adjudicataire du marché
Date-limite d'achèvement	8 mois après la signature du contrat
Déplacements prévus	N.A
Exigences particulières en matière de sécurité	<input type="checkbox"/> N.A.
Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)	<input type="checkbox"/> N.A.
Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	<input type="checkbox"/> Requis
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	<input type="checkbox"/> Requis
Devise de la soumission	<ul style="list-style-type: none"> - Dollar des Etats-Unis - Euro - Devise locale (Dinars Tunisien)
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ²	<input type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<input type="checkbox"/> 120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra

²L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les services.

	alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.				
Soumissions partielles	<input type="checkbox"/> Interdites				
Conditions de paiement ³	Prestations	Pourcentage	Calendrier	Condition de versement du paiement	
	<p>Livrable 1 : Une note méthodologique globale dans laquelle l'approche de travail à suivre pour la mise en œuvre de la mission ainsi qu'un planning détaillé de réalisation sont présentés ;</p> <p>Phase 1 : Livrable 1.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur le benchmark en matière d'intégration du genre dans les politiques climatiques - Rapport de la revue documentaire sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques y inclus la NDC Rapport de diagnostic-évaluation de l'intégration du genre dans les politiques climatiques en suivant les orientations et les lignes directrices dans le plan d'action de Lima - Rapport de diagnostic détaillé 	5 jours après la réunion de démarrage	10% à la soumission et approbation du livrable	Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées : a) L'acceptation par le PNUD de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et b) La réception de la facture du prestataire de services.	
		20 % à la soumission et approbation des livrables	2 mois après la réunion de démarrage		

³Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le prestataire de services exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de plus de \$30,000, le PNUD obligera le prestataire de services à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au prestataire de services.

	<p>relatif à l'intégration du genre aux niveau des activités des 10 ONGs en matière d'adaptation aux changement climatique</p>				
	<p>Phase 2 : Livrable 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - PAG-Tunisie avec un programme de travail - Document de synthèse politique sur le genre et le CC - Soumissions élaborées de la Tunisie en lien avec le genre et CC ; - Supports pédagogiques sur les négociations genre et CC Une synthèse du PAG (en langues française, anglaise et arabe) 	<p>7 mois après la réunion de démarrage</p>	<p>15% à la soumission et approbation des livrables</p>		
	<p>Phase 3 : Livrable 3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan de renforcement des capacités pour les 10 ONGs incluant les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de chaque thème de formation - Supports pédagogiques pour la formation - Rapport de la formation mise en œuvre (incluant les supports pédagogiques développés) 	<p>2,5 mois après la réunion de démarrage</p>	<p>25% à la soumission et approbation des livrables</p>		
	<p>Phase 3 : Livrable 3.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de renforcement des capacités incluant les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de chaque thème de formation - Supports pédagogiques pour chaque thème de formation - Rapport des formations mise en 	<p>06 mois après la réunion de démarrage</p>			

	œuvre (incluant les supports pédagogiques développés)			
	Phase 3 : Livrable 3.3 <ul style="list-style-type: none"> - Guide au profit des ONGs sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières - Une note de synthèse sur le guide élaboré 	4 mois après la réunion du démarrage	15% à la soumission et approbation des livrables	
	Phase 3 : Livrable 3.4 <ul style="list-style-type: none"> - Guide sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole. - Une note de synthèse sur le guide élaboré 	06 mois après la réunion de démarrage	15% à la soumission et approbation des livrables	
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	<i>Chefs du projet Appui à la mise en œuvre de la NDC et du projet SCCF Point Focal Changement Climatique (Ministère de l'environnement) ;/ Coordinateurs nationaux (APAL) et (GEF Small Grants Programme)</i>			
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat de services professionnels			
Critère d'attribution du contrat	<input type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.			
Critère d'évaluation de la soumission	Soumission technique (70 %) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Expertise de l'entreprise [20%] <input type="checkbox"/> Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution [40%] <input type="checkbox"/> Structure de la direction et qualifications du personnel clé [40%] Soumission financière (30 %) <p>A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.</p>			
Le PNUD attribuera le contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire de services			

Annexes de la présente RFP ⁴	<input type="checkbox"/> TOR détaillés (annexe 2) <input type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 3) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4) ⁵
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁶	<p>Coordonnateur au sein du PNUD : l'Unité des Achats du PNUD Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie</p> <p>Adresse de courrier électronique : procurement.tn@undp.org</p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p>
Autres informations	<p>Les dommages et intérêts Seront appliqués comme suit Pourcentage du prix contractuel par jour de retard et ce, à compter de la date prévue de remise du livrable : 0.2% Nombre maximal de jours de retard 30 jours après quoi le PNUD peut résilier le contrat.</p>

⁴Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁵Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

⁶La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.



TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES OU D'UN GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDE NATIONAL ET/OU INTERNATIONAL POUR L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS LA POLITIQUE CLIMATIQUE

Août 2020

1. Contexte :

L'analyse du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) indique que les impacts des changements climatiques affectent plus sévèrement les régions les plus pauvres et impacteront plus significativement les populations les plus pauvres qui disposent de moins de ressources et de capacités pour faire face aux mutations socio-économiques engendrées par des événements climatiques extrêmes ; soixante-dix pour cent (70%) de ces populations pauvres sont des femmes

Plusieurs voix se sont élevées, par des femmes et des filles, réclamant davantage plusieurs actions climatiques au niveau local, national et international. C'est ainsi et au cours des dernières années la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique (CCNUCC) a fait de grandes avancées dans l'intégration du genre dans son processus notamment dans les thématiques de négociations. On notera ici le lancement du programme de Lima en 2014 (COP 20) ainsi que son plan d'action genre pour l'égalité des sexes adopté en 2017 durant la COP 23. Ces outils constituent un cadre nécessaire pour l'intégration du genre dans les politiques climatiques des pays.

Ce n'est que durant la COP 25 à Madrid, que ce cadre institutionnel a fait l'objet d'une évaluation aboutissant à l'adoption d'un nouveau plan d'action genre renforcé pour une durée de 5 ans.

Toutefois, force est de constater qu'au niveau national peu de politiques climatiques de pays en développement particulièrement, intègrent la dimension genre et se confrontent, souvent, aux limites d'une démarche non inclusive.

La Tunisie, de par sa constitution de 2014, consacre le principe de la décentralisation et de l'égalité des genres comme moteur d'un développement socio-économique durable et résilient aux impacts des changements climatiques. En effet, de par ses engagements envers la CCNUCC, la Tunisie est appelée à publier régulièrement des rapports sur les progrès accomplis pour mettre en œuvre la Convention. Le Genre est désormais une composante intégrante dans la troisième Communication nationale de la Tunisie (soumise en juin 2019). En effet, cette communication nationale est la première soumise par la Tunisie tout en intégrant une analyse genre.

L'autre engagement de la Tunisie envers la CCNUCC, la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) » soumise en 2015 pour une durée de 5ans, reconnaît bien l'impact des changements climatiques dans l'amplification des inégalités régionales et sociales qui affectent les catégories sociales les plus vulnérables, et notamment les femmes. Cette priorité a été renforcée par les parties prenantes dans la feuille de route de la mise en œuvre de la NDC ou encore la démarche de la mise à jour de la NDC Tunisienne. En effet, les recommandations sur la mise à jour de la NDC intègrent la prise en considération des inégalités sociales et du genre comme un des axes transversaux.

Néanmoins, bien que le pays ne cesse de démontrer son engagement pour l'action climatique, peu de données probantes sont générées permettant d'intégrer la dimension genre dans les processus de planification et de mise en œuvre de la politique climatique du pays. Ce besoin a également été confirmé par les diverses parties prenantes qui ont adopté en juin 2019 la feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre de la CDN en plus de celui du renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs de la société civile en la matière. Cette accélération nécessite en effet un cadre institutionnel national adéquat à l'aune de ce qui est adopté à l'échelle internationale.

En réponse à ces besoins, et conscient que l'égalité des genres est au cœur du développement durable et résilient, le ministère de l'environnement en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD, recrutent un bureau d'études pour l'élaboration d'un plan d'action en vue du renforcement des capacités nationales pour l'intégration du genre dans les politiques climatiques

2. Objectif de la mission et approche d'intervention

La présente mission vise l'élaboration d'un plan d'action national pour l'intégration du genre dans la politique climatique en Tunisie. A cet effet, Quatre (4) principaux objectifs spécifiques sont visés par la présente mission :

- 1- **Elaboration d'un diagnostic détaillé** concernant l'état des lieux en matière d'intégration du genre dans la planification, politiques et stratégies en lien avec le changement climatique notamment les priorités prévues dans la CDN. Quelques organisations non gouvernementales (ONG) Tunisiennes (10 ONG) parmi celles bénéficiant d'un appui technique et financier du projet Résilience Côtière et du SGP feront l'objet à leur tour du diagnostic détaillée relatif à l'intégration de la dimension genre dans leurs activités d'adaptation au CC ;
- 2- **Conduire une analyse** se basant sur le diagnostic précédent et sur un benchmark de bonnes pratiques dans le monde (e.g pays de la région méditerranéenne, Amérique latine) en vue d'établir des orientations stratégiques pour une meilleure intégration du genre dans la politique climatique de la Tunisie et pour une meilleure prise en compte de la dimension genre par les ONGs partenaires ;
- 3- **Elaboration d'un plan d'action pour l'intégration du genre dans la politique climatique en Tunisie**, en se focalisant sur la mise à jour de la NDC, et ce en parfaite harmonie avec le Plan d'Action de Lima concernant le genre et les changements climatiques, tels qu'adopté lors des dernières conférences des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; Ce plan d'action spécifiera aussi l'intervention des ONG pour appuyer l'intégration du genre dans la politique climatique du pays au niveau du volet adaptation;
- 4- **Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités** en matière d'intégration du genre dans les politiques climatiques. Ce programme sera au profit des parties prenantes y compris les parlementaires et les organisations de la société civile ces

derniers bénéficieront de l'élaboration d'un guide spécifique. Ce programme accompagnera dans la mesure du possible le processus de la mise à jour de la NDC⁷ ;

Sous la supervision du PNUD, du point focal national de la CCNUCC au Ministère de l'Environnement et de l'APAL, le bureau d'étude réalisera le suivant :

Phase 1

- Elaboration d'un **diagnostic détaillé** concernant l'état des lieux en matière d'intégration du genre dans la planification, politiques et stratégies en lien avec le changement climatique notamment les priorités prévues dans la CDN.
- Quelques ONG Tunisiennes (10 ONG) parmi celles bénéficiant d'un appui technique et financier du projet Résilience Côtière et du SGP feront l'objet à leur tour du diagnostic détaillé relatif à l'intégration de la dimension genre au niveau de leurs activités d'adaptation au CC et ce afin de spécifier l'appui potentiel des ONG dans l'intégration du genre dans la politique climatique du pays au niveau du volet adaptation ;

Conduire une analyse de l'état des lieux en Tunisie se basant sur le diagnostic précédent et sur un benchmark de bonnes pratiques dans le monde en vue de donner des orientations stratégiques pour une meilleure intégration du genre dans la politique climatique de la Tunisie et pour une meilleure prise en compte de la dimension genre par les ONGs partenaires. L'analyse devra intégrer au moins deux secteurs à identifier/confirmer avec le PNUD et le ministère de l'environnement et ce en plus de l'analyse au niveau national. Les orientations stratégiques devront être au niveau national et pour au moins deux secteurs.

Cette étape inclura également une analyse de l'alignement de ces politiques sur les cibles de l'Objectif de Développement Durable (ODD5). Le benchmarking devra mettre l'accent entre autres sur :

- ✓ L'agenda 2030 et le rôle transversal de l'ODD5 ainsi que le principe de ne laisser personne de côté « Leave no one behind » ;
- ✓ Le Plan d'Action de Lima concernant le genre et les changements climatiques,
- ✓ Les politiques « genre », dans les mécanismes de financement et entités opérationnelles de la CCNUCC, notamment le fonds vert pour le climat, le fonds d'adaptation, le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM),
- ✓ D'autres stratégies existantes et prévues au niveau des organisations et des coopérations de développement (PNUD, ONU-Femmes, AFD, GIZ, ...).
- ✓ Des expériences pays ayant réussi ou pas l'intégration du genre dans leur politique climat et notamment les NDC (e.g pays de la région méditerranéenne, Amérique latine) ;

⁷ Cela dépendra du timing des recrutements de l'expertise pour cette mission et de celle de la mise à jour de la NDC.

- ✓ Des expériences d'ONGs ayant pu appuyer l'intégration du genre dans les politiques climatiques d'adaptation de leurs pays

Ces deux étapes seront effectuées sur la base d'une **revue documentaire** et **des entretiens bilatéraux** avec les parties prenantes et en **focus groupes pour certains partenaires tels que la société civile ou le secteur privé**. Ces partenaires seront identifiées en concertation avec le Ministère de l'environnement, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors, et le PNUD afin d'affiner l'analyse et évaluer la capacité des parties prenantes en matière de « gender mainstreaming».

Les livrables attendus de cette première phase sont :

- Un **rapport d'analyse critique** de l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques climatiques en Tunisie par rapport aux exigences de lignes directrices internationales telles que l'agenda 2030 ou encore l'Accord de Paris et plus précisément les lignes directrices du Plan d'Action de Lima. Ce rapport devra respecter toutes les orientations applicables pour les rapports soumis à la CCNUCC ;
- Une **note succincte** sur les grandes lignes des orientations stratégiques pour une meilleure intégration du genre dans la politique climatique en Tunisie, qui seront développées par la suite durant la phase 2 en un plan d'action.

Phase 2

- Elaboration d'un **Plan d'Action national Genre (PAG-TUNISIE)** avec des indicateurs de suivi et évaluation pour l'intégration du genre dans la politique climatique en Tunisie, en se focalisant sur la mise à jour de la NDC, et ce en parfaite harmonie avec le Plan d'Action de Lima concernant le genre et les changements climatiques, tels qu'adopté lors des dernières conférences des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Ce plan devra présenter l'ensemble des actions nécessaires mais en particulier au niveau d'alignement de la planification et des politiques, des allocations budgétaires, des institutions et de la coordination, du renforcement des capacités, de la qualité des données et informations.
- Ce plan devra contenir également une source de financement ainsi qu'une clarté dans les rôles et responsabilités de mise en œuvre par la partie nationale pour assurer sa durabilité.
- Ce plan d'action spécifiera aussi l'intervention des ONG pour appuyer l'intégration du genre dans la politique climatique du pays au niveau du volet adaptation ;

Pour élaborer le PAG, le suivant devra être pris en considération :

- Alignement des politiques et alignement de la planification : Comment les politiques climatiques du pays aident-elles à atteindre / promouvoir les objectifs liés au genre et à prendre en compte les impacts différenciés selon le genre du changement climatique ? Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été mis en œuvre et quelles lacunes ont été identifiées jusqu'à présent ?
- Coordination institutionnelle

- Renforcement des capacités
- Données ventilées par sexe et informations sur le genre
- Des ressources financières dédiées

En plus du PAG, le **bureau d'études sera appelé à effectuer l'appui suivant** :

- Elaborer un document de synthèse politique sur les questions genre et CC ;
- L'élaboration d'un guide spécifique au profit des ONG pour une meilleure contribution dans l'intégration du genre dans les politiques climatiques.
- Préparer une note succincte du programme de travail pour le suivi du processus de l'auto-évaluation du PAG incluant la fréquence et l'approche de la concertation
- Appuyer la partie nationale à l'élaboration d'au moins une soumission de la Tunisie en lien avec le Genre et le CC auprès de la CCNUCC afin de les intégrer au niveau du Portail des soumissions sur son site web ;
- Assurer une journée de renforcement des capacités au profit à la délégation tunisienne sur les négociations genre et CC en préparation à la participation à la COP26 ;

Pour la réalisation des deux phases, le bureau d'étude organisera et animera les ateliers suivants :

- 1 atelier national de présentation de la mission et d'identification des besoins en information, avec les parties prenantes,
- 1 atelier de présentation des résultats de la phase 1,
- 1 atelier de présentation de l'analyse et du benchmark concernant des ONGs
- 1 atelier de présentation du PAG Tunisie ;
- Un atelier de renforcement des capacités au profit de la délégation tunisienne sur les négociations genre et CC en préparation à la participation à la COP26
- Un atelier au profit des ONGs pour la présentation du Guide ;
- Un atelier pour la présentation du guide d'intégration du genre et du changement climatique dans le domaine agricole.

Également, le bureau d'études sera tenu d'organiser plusieurs réunions avec les secteurs clés, et les acteurs, pour collecter les données et les informations, y inclus les besoins en matière de renforcement des capacités, dans un esprit de concertation continue toutes les parties prenantes. Le bureau appuiera le processus de la création d'une Taskforce Genre et Changement Climatique qui sera initié pendant la présente mission en étroite collaboration avec le ministère de l'environnement. Ce groupe, qui sera constitué de représentants des départements les plus concernés (points focaux genre aux ministères, ...) et des personnes ressources en matière du genre et CC, sera un des partenaires clés à concerter par le bureau au cours de cette mission.

NB :

Le format des ateliers (webinar ou présentiel) devra être confirmé avec le Ministère de l'environnement et le PNUD en fonction de l'avancement de la situation COVID19. Bien qu'actuellement la Tunisie a finalisé sa stratégie de déconfinement cela reste toujours conditionné par l'évolution de la situation.

En cas d'organisation d'atelier présentiels, les frais de la logistique des différents ateliers / sessions de formation est à la charge du PNUD.

Phase 3 :

Il s'agit d'une phase transversale ciblant l'accompagnement et le renforcement des capacités. Cette phase intègre deux livrables :

- 1- *Développement et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des parties prenantes en matière d'intégration des objectifs de la CDN et du genre dans le processus de développement*

L'objectif de la troisième phase est de renforcer les capacités des diverses parties prenantes en matière d'intégration des objectifs de la CDN et du genre dans le processus de développement et ce à travers, la conception et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur des thèmes spécifiques favorisant des programmes d'actions climatiques sensibles au genre.

Ainsi, **05 modules de formations** seront au moins conçus et organisés autour des thèmes suivants :

- Les enjeux climatiques et l'action nationale face aux changements climatiques ;
- Introduction au genre, les politiques et stratégie genre en Tunisie, l'analyse sensible au genre et ses applications et implication dans la planification nationale ;
- Le processus national de planification pour le développement, les approches et les méthodes d'intégration du genre et des objectifs de la NDC dans les processus de planification.
- Module de formation spécifique au profit des parlementaires sur l'intégration du genre dans les processus de développement
- Module de formation spécifique pour 10 organisations de la SC sur l'intégration du genre dans les projets associatifs liés au CC.

Les détails sur les formations sont annexés aux TDRs à titre indicatif. Le bureau d'études fournira les informations nécessaires pour le bon déroulement des ateliers de formation (durée, mode d'organisation, ...).

NB : la durée maximale consacrée à la tenue des ateliers de renforcement des capacités est de 7 jours. Le PNUD prendra en charge l'organisation des ateliers.

Faisant suite aux réunions de concertations avec les acteurs clés pour la collecte des données et des informations, le bureau d'études soumettra un programme de renforcement des capacités détaillé incluant les objectifs pédagogiques, le programme détaillé de chaque thème de formation et le planning de mise en œuvre. Le programme sera validé en commun accord avec le partenaire national et le PNUD. Pour chaque session de formation, le bureau d'études effectuera une évaluation des connaissances des participants avant et après ladite session et ce, pour évaluer l'impact de la formation réalisée et proposer le cas échéant, des recommandations pour répondre aux besoins en formation(s) complémentaire(s) à réaliser.

2- *Elaboration des guides sur l'intégration du genre*

L'objectif de ce deuxième livrable de la phase 3 est d'élaborer deux guides au profit respectivement du secteur agricole et des ONGs concernés pour l'intégration du genre dans les projets d'adaptation au changement climatique.

2.a. Elaboration d'un guide sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières (eau, pêche, agriculture, artisanat, tourisme):

Pour faire bénéficier un ensemble plus large d'ONGs des connaissances nécessaires à l'intégration du genre dans les projets d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières, le bureau d'études est appelé à développer un guide permettant de faciliter l'intégration du genre dans les processus de planification d'adaptation du littoral au changement climatiques et de guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets associatifs sensibles au genre.

Le guide doit se baser, entre autres, sur le retour d'expériences des associations partenaires du PNUD et sur d'autres bonnes pratiques et astuces expérimentés et approuvés par ailleurs.

NB : Les réunions avec les associations partenaires qui ne sont pas basées à Tunis se tiendront via les moyens de communication (conférence téléphonique, skype,..).

Le bureau d'études animera un atelier national de concertation avec les différentes organisations de la société civile et les partenaires intervenant sur la thématique afin de présenter le guide.

2.b. Elaboration d'un guide sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole⁸ :

Le bureau d'études est appelé à développer un guide pour la prise en compte du genre et du changement climatique dans le domaine agricole et ce tenant compte de l'analyse élaborée dans la phase 1 et d'un benchmark d'expériences similaires dans le monde (exemple : [Gender in adaptation planning for the agriculture sectors](#), FAO&PNUD-2019, ...). Le guide a pour objectif de faciliter l'intégration du genre dans les processus de planification des projets d'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques et de guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets sensibles au genre.

Le bureau d'étude aura à proposer, suite à la réunion de démarrage, l'approche à suivre et la liste des principaux partenaires à concerter et qui seront validées en commun accord avec le partenaire national et le PNUD.

Le bureau d'études animera un atelier national avec les différents acteurs et partenaires intervenant sur la thématique afin présenter le guide proposé.

3. Calendrier de réalisation, livrables et modalité de paiements

a. Durée de la mission :

⁸ Le bureau se référera aux guides déjà élaborés par des instances onusiennes mais le document devra être adapté au contexte tunisien.

La durée prévue de la mission s'étalera sur une période de 8 mois pour 100 hommes jours de travail effectif. Cette période inclut le temps d'approbation des livrables par les partenaires et le PNUD.

b. Livrables, échéance et modalité de paiements

Aux termes de la présente mission, le bureau d'études devront soumettre le livrable indiqué dans le tableau ci-dessous. L'échéance de soumission de chaque livrable ainsi que la modalité de paiement y sont également indiqué :

Livrables	Délais	Condition de paiement
Livrable 1 : Une note méthodologique globale dans laquelle l'approche de travail à suivre pour la mise en œuvre de la mission ainsi qu'un planning détaillé de réalisation sont présentés ;	5 jours après la réunion de démarrage	10% à la soumission et approbation du livrable
Phase 1 : Livrable 1.1 <ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur le benchmark en matière d'intégration du genre dans les politiques climatiques - Rapport de la revue documentaire sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques y inclus la NDC Rapport de diagnostic-évaluation de l'intégration du genre dans les politiques climatiques en suivant les orientations et les lignes directrices dans le plan d'action de Lima - Rapport de diagnostic détaillé relatif à l'intégration du genre aux niveau des activités des 10 ONGs en matière d'adaptation aux changement climatique 	2 mois après la réunion de démarrage	20 % à la soumission et approbation des livrables
Phase 2 : Livrable 2 <ul style="list-style-type: none"> - PAG-Tunisie avec un programme de travail - Document de synthèse politique sur le genre et le CC - Soumissions élaborées de la Tunisie en lien avec le genre et CC ; - Supports pédagogiques sur les négociations genre et CC - Une synthèse du PAG (en langues française, anglaise et arabe) 	7 mois après la réunion de démarrage	15% à la soumission et approbation des livrables
Phase 3 : Livrable 3.1 <ul style="list-style-type: none"> - Un plan de renforcement des capacités pour les 10 ONGs incluant les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de chaque thème de formation - Supports pédagogiques pour la formation - Rapport de la formation mise en œuvre (incluant les supports pédagogiques développés) 	2,5 mois après la réunion de démarrage	25% à la soumission et approbation des livrables
Phase 3 : Livrable 3.2 <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de renforcement des capacités incluant les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de 	06 mois après la réunion de démarrage	

chaque thème de formation - Supports pédagogiques pour chaque thème de formation - Rapport des formations mise en œuvre (incluant les supports pédagogiques développés)		
Phase 3 : Livrable 3.3 - Guide au profit des ONGs sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières - Une note de synthèse sur le guide élaboré	4 mois après la réunion du démarrage	15% à la soumission et approbation des livrables
Phase 3 : Livrable 3.4 - Guide sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole. - Une note de synthèse sur le guide élaboré	06 mois après la réunion de démarrage	15% à la soumission et approbation des livrables

4. Qualification du prestataire de service retenu

Pour la réalisation de la mission décrite dans les présents termes de référence, le bureau d'étude devra proposer une équipe pluridisciplinaire formée d'au moins 02 experts ayant une expérience confirmée dans les domaines des politiques nationales en matière de lutte contre les changements climatiques, le genre et l'appui des organisations de la société civile.

Profil du bureau d'études soumissionnaire :

- Ancienneté du bureau d'études : dispose au moins de 05 ans dans le domaine de changements climatiques et/ou genre
- Référence du bureau d'études :
 - a) Trois (03) références dans le domaine de l'intégration du genre dans les politiques publiques et/ou la planification au développement ;
 - b) Trois (03) réalisations relatives au renforcement des capacités dans le domaine du Changement climatique, en intégration du genre

Qualifications des experts de la mission :

➤ Chef de file : Expert/e en genre et climat

Le(a) consultant(e) devra avoir :

- Ayant trois (3) références en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques et/ou la planification au développement ;
- Ayant au moins 3 références sur le genre et au moins un autre thème connexe portant sur le changement climatique, le développement durable, la croissance économique, la pauvreté, la gestion des ressources naturelles, la croissance verte, appui aux ONGs
- Ayant une (1) référence en matière de développement de Plan d'Action Genre ;
- Ayant trois (3) références en matière de renforcement de capacités sur la dimension genre ;

- Ayant deux (2) références en matière d'appui aux soumissions genre auprès de la CCNUCC

➤ Expert/e en changement climatique

Le(a) consultant(e) devra avoir :

- Ayant sept (7) références dans le développement d'études, rapports ou travaux d'expertise dans le domaine des changements climatiques en Tunisie et justifiant sa maîtrise du contexte national en la matière ;
- Ayant cinq (5) références dans le domaine d'adaptation au changement climatique
- Ayant sept (7) références confirmées dans des travaux de renforcement de capacités dans le domaine du changement climatique ;

5. Evaluation des offres

L'offre à retenir sera celle qui aura la meilleure note globale (technique et financière) après pondération. Il est à noter que les prestataires de services à retenir pour passer à l'évaluation des offres financières doivent totaliser une note technique $\geq 700/1000$. La pondération sera appliquée pour le calcul de la note globale (70% note technique + 30% note financière).

➤ **Evaluation des offres techniques**

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leurs conformités aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

Résumé de l'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note
1.	Expertise de l'entreprise/bureau d'études	20%
2.	Note Méthodologique proposée	40%
3.	Experts	40%

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1 :		Note Maximale
➤ Expertise de l'entreprise/bureau d'étude		
1.1	Ancienneté du bureau d'études dans le domaine de changements climatiques et/ou genre Inférieure à 05 ans 0 pt Entre 05 ans et 07 ans 50 pt Supérieure à 07 ans 70 pt	70
1.2	Références du bureau d'études	130
	a) Références dans le domaine de l'intégration du genre dans les politiques publiques et/ou la planification au développement ; Inférieure à 3 références 0 pt 3 références 40 pt Entre 4 et 5 références 50 pt Supérieure à 5 références65 pt	65

	b) Références de réalisations relatives au renforcement des capacités dans le domaine du Changement climatique, en intégration du genre Inférieure à 3 références 0 pt 3 références 40 pt Entre 4 et 5 références 50 pt Supérieure à 5 références 65 pt	65
Total		200

▪ Évaluation de la note méthodologique proposée

Evaluation de la soumission technique Formulaire 2		Note Maximale
➤ Méthodologie proposée, approche et compréhension des TDRs		
2.1	Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ?	100
2.2	La soumission est-elle fondée sur une étude du contexte de la mission, et ces données ont-elles été utilisées de manière appropriée dans le cadre de la préparation de la soumission ?	100
2.3	Le contenu de la tâche à accomplir est-il bien défini, détaillé et correspond-il aux TDRs ?	100
2.4	La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace du projet ?	100
	Présentation	30
	Planification	30
	Cohérence	40
Total		400

▪ Évaluation des experts

Evaluation de la soumission technique Formulaire 3 :		Note maximale
➤ Expert/e en changement climatique		
Références confirmées dans le développement d'études, rapports ou travaux d'expertise dans le domaine du changement climatique en Tunisie et justifiant sa maîtrise du contexte national en la matière ;		70
8 références et plus70 pt		
7 références50 pt		
Sinon 0 pt		
Références dans le domaine d'adaptation au changement climatique		70
6 références et plus70 pt		
5 références50 pt		
Sinon 0 pt		

Références confirmées dans des travaux de renforcement de capacités dans le domaine du changement climatique ; 8 références et plus60 pt 7 références 45 pt Sinon 0 pt	60
<i>Total expert 1</i>	200 Pts
➤ Chef de file : Expert/e en genre et climat	
Références en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques et/ou la planification au développement ; 4 références et plus50 pt 3 références 35 pt Sinon 0 pt	50
Références sur le genre et au moins un autre thème connexe portant sur le changement climatique, le développement durable, la croissance économique, la pauvreté, la gestion des ressources naturelles, la croissance verte, appui aux ONGs 4 références et plus60 pt 3 références 40 pt Sinon 0 pt	60
Références en matière de développement de Plan d'Action Genre ; 1 références et plus..... 20 pt Sinon 0 pt	20
Références en matière de renforcement de capacités sur la dimension genre 4 références et plus 50 pt 3 références 35 pt Sinon 0 pt	50
Références en matière d'appui aux soumissions genre auprès de la CCNUCC 2 références et plus 20 pt Sinon 0 pt	20
<i>Total expert 2</i>	200 Pts
<i>Total experts</i>	400 Pts

NB : Seules les offres ayant obtenu une note technique $\geq 700/1000$ seront retenues pour le dépouillement financier.

➤ Evaluation des offres financières :

La note financière est calculée comme suit :

$$NF_n = (OF_{md} / OF_n) \times 100$$

NF_n ; note de l'offre n

OF_{md} ; montant de l'offre la moins onéreuse

OF_n ; montant de l'offre

➤ Choix du soumissionnaire

L'offre retenue sera celle qui aura la meilleure note globale parmi celles conformes et jugées acceptables.

La note globale est calculée comme suit :

$$\text{NGn} = (70\% \text{ NTn}) + (30\% \text{ NFn})$$

NGn: note globale de l'offre n

NTn note technique de l'offre n

NFn : note financière de l'offre n

6 . Soumission des offres

La soumission doit être composée d'une offre technique (1.) et d'une offre financière (2.).

1. La composition de l'offre technique devra être comme suit :

a – Pour le bureau d'études :

- (i) Liste des références avec les noms des client.e.s et leurs coordonnées (mettre sous forme d'un tableau le descriptif de la mission, date de début et de fin et montant et personne de contact (nom, poste, adresse email) de chaque mission ;
- (ii) La note méthodologique pour effectuer la mission décrite dans ces termes de références ;
- (iii) Une liste signée et tamponnée du personnel à affecter au projet avec leurs attributions ;
- (iv) Les documents administratifs suivants :
 - a. Copie du Registre du commerce ou tout autre document témoignant du statut de la société ;
 - b. Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;
 - c. Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU ;

b – Pour l'équipe à affecter à la mission :

- (i) Une présentation sommaire de l'équipe d'expert.e.s proposée, en précisant le rôle de chacun.e d'entre eux.elles et l'expert.e désigné.e comme Chef.fe d'équipe
- (ii) Les CVs des personnels clés mentionnant leurs références et leur expérience dans les domaines exigés dûment signés ;
- (iii) La confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il/elle sera disponible pendant toute la durée du contrat ;

2. L'offre financière devra être comme suit :

Offre financière : signée et tamponnée, contenant l'offre globale de la soumission, et les détails requis. Cette offre doit intégrer et faire apparaître les coûts unitaires et totaux d'hommes-mois ou d'hommes-jours des expert.e.s, les frais forfaitaires relatifs aux transports aériens et de séjours à Tunis (pour les expert.e.s non-résidents en Tunisie) et les autres frais. Par conséquent, le PNUD ne prendra pas en charge les frais de transport aérien et de séjour à Tunis des expert.e.s non-résident.e.s du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière. Aussi, les frais d'organisation des ateliers de concertation seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du/de la soumissionnaire.

L'offre financière doit être présentée comme rendu explicite dans la section D et E de l'annexe 3.

Il est à signaler que les Nations unies prendront en charge l'organisation logistique des évènements (Salle de séminaire, déjeuner et pauses café). Les déplacements et l'hébergement de l'équipe du prestataire seront à la charge du prestataire.

Veillez noter qu'une soumission de l'offre incomplète et/ou reçue après les délais ne sera pas prise en compte.

ANNEXE : THEMES DES FORMATIONS A TITRE INDICATIF

➤ **Thème 1 :**

- Les enjeux climatiques et l'action nationale face aux CC
- Cibles : Directeurs et cadres des ministères, institutions et agences sectorielles concernées par la mise en œuvre / mise à jour de la CDN

➤ **Thème 2**

- Introduction au genre, les politiques et stratégie genre en Tunisie, l'analyse sensible au genre et ses applications et implication dans la planification nationale ;
- Cibles : Directeurs et cadres des ministères, institutions et agences sectorielles concernées par la mise en œuvre / mise à jour de la CDN

➤ **Thème 3 :** Processus national de planification pour le développement : approches et méthodes d'intégration du genre et des objectifs de la CDN dans le processus de planification

- Cibles : Directeurs et cadres des ministères, des institutions et agences sectorielles concernées par la mise en œuvre / mise à jour de la CDN

➤ **Thème 4 :** Module de formation spécifique au profit des parlementaires sur l'intégration de l'action climat sensible au genre dans les processus de développement

Le bureau d'étude est amené à développer un module de formation spécifique au profit des parlementaires sur l'intégration du genre dans les processus de développement et spécifiquement ceux en lien avec le changement climatique.

- Cibles : Parlementaires /membres des commissions techniques / conseillers parlementaires

➤ **Thème 5 :** Module de formation spécifique pour 10 organisations de la société civile sur l'intégration du genre dans les projets associatifs liés au CC ;

Le bureau d'étude est amené à développer un module de formation spécifique au profit de 10 organisations de la société civile sur l'intégration du genre dans les processus de développement et spécifiquement ceux en lien avec le changement climatique.

Le programme de renforcement des capacités, comprendra au moins les thématiques suivantes :

- Approche genre : Concepts de base et cadres de référence.
 - Approche genre et lien avec le développement et l'adaptation au changement climatique.
 - Intégration du genre dans les programmes et les projets à base communautaire : planification, budgétisation, mise en œuvre et évaluation fondées sur le genre.
 - Plaidoyer / lobbying pour l'intégration du genre dans les projets de développement.
- Cibles :10 Organisations de la société civile.

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES⁹

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services¹⁰)

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

A. Qualifications du prestataire de services

Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :

- a) *Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) *Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) *Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultats et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) *Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) *Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) *Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.

C. Qualifications du personnel clé

Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :

⁹Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

¹⁰Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.

Lors de la Présentation de l'offre, les section D et E doivent être séparées des sections A,B etC

D. Ventilation des coûts par prestation*

	Prestations <i>[énumérez-les telles qu'elles figurent dans la RFP]</i>	Pourcentage du prix total	Prix (forfaitaire, tout compris)
1	Livrable 1 : Une note méthodologique globale dans laquelle l'approche de travail à suivre pour la mise en œuvre de la mission ainsi qu'un planning détaillé de réalisation sont présentés ;	10%	
2	Phase 1 : Livrable 1.1 <ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur le benchmark en matière d'intégration du genre dans les politiques climatiques - Rapport de la revue documentaire sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques y inclus la NDC Rapport de diagnostic-évaluation de l'intégration du genre dans les politiques climatiques en suivant les orientations et les lignes directrices dans le plan d'action de Lima - Rapport de diagnostic détaillé relatif à l'intégration du genre aux niveau des activités des 10 ONGs en matière d'adaptation aux changement climatique 	20 %	
3	Phase 2 : Livrable 2 <ul style="list-style-type: none"> - PAG-Tunisie avec un programme de travail - Document de synthèse politique sur le genre et le CC - Soumissions élaborées de la Tunisie en lien avec le genre et CC ; - Supports pédagogiques sur les négociations genre et CC Une 	15%	

	synthèse du PAG (en langues française, anglaise et arabe)		
4	Phase 3 : Livrable 3.1 <ul style="list-style-type: none"> - Un plan de renforcement des capacités pour les 10 ONGs incluant les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de chaque thème de formation - Supports pédagogiques pour la formation - Rapport de la formation mise en œuvre (incluant les supports pédagogiques développés) 	25%	
5	Phase 3 : Livrable 3.2 <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de renforcement des capacités incluant les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de chaque thème de formation - Supports pédagogiques pour chaque thème de formation - Rapport des formations mise en œuvre (incluant les supports pédagogiques développés) 		
6	Phase 3 : Livrable 3.3 <ul style="list-style-type: none"> - Guide au profit des ONGs sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières - Une note de synthèse sur le guide élaboré 	15%	
7	Phase 3 : Livrable 3.4 <ul style="list-style-type: none"> - Guide sur l'intégration du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole. - Une note de synthèse sur le guide élaboré 	15%	
	Total	100 %	

**Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

E. Ventilation des coûts par élément de coût *[Il ne s'agit que d'un exemple]*

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
2. Services des bureaux locaux				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
II. Frais				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
III. Autres coûts connexes				

[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]

[Fonctions]

[Date]

Conditions générales applicables aux services

1.0 STATUT JURIDIQUE :

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

4.0 CESSION :

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

5.0 SOUS-TRAITANCE :

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

7.0 INDEMNISATION :

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :

8.1 Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.

8.2 Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.

8.3 Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.

8.4 Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :

8.4.1 nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;

8.4.2 inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;

8.4.3 prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.

8.5 Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

9.0 CHARGES/PRIVILEGES :

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :

- 11.1** Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.
- 11.2** Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévautra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.
- 11.3** Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.
- 11.4** Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

13.1 Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

- 13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

- 13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.
- 13.2** A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :
- 13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et
- 13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance des dites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :
- 13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou
- 13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou
- 13.2.2.3** s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.
- 13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.
- 13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.
- 13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.
- 13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION

- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque événement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout événement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme

étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.

- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

15.0 RESILIATION

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'iltombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en

application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18.0 EXONERATION FISCALE

18.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

18.2 Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

19.0 TRAVAIL DES ENFANTS

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

20.0 MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

21.0 RESPECT DES LOIS

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

22.0 EXPLOITATION SEXUELLE

22.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

22.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable

et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.